

République Française  
Département 18  
**Presly**

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du 25/06/2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
8	7	7

L'an 2025, le 25 Juin à 18:00, le Conseil Municipal de la Commune de Presly s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur MOREAU Nicolas, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 18/06/2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 18/06/2025.

Vote		
A l'unanimité		
Pour : 7		
Contre : 0		
Abstention : 0		

Absent : M. BEDET Sébastien

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture du Cher  
Le :  
Et  
Publication ou notification du :

A été nommé(e) secrétaire : Mme Christelle GRIVEL

## 2025-24 – PARTENARIAT RELATIF AU PACK ENERGIE ENTRE LA COLLECTIVITE ET LE SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE DU CHER - SDE18

Dans le contexte actuel de surconsommation et d'augmentation des coûts énergétiques, le Syndicat a souhaité s'engager auprès des collectivités adhérentes afin de les aider à maîtriser leurs consommations et à diminuer leur impact environnemental par la réduction des émissions de gaz à effet de serre (CO<sub>2</sub>).

Pour cela, il propose au sein du « Pack énergie » un accompagnement réalisé par un technicien « énergie ». Ce conseiller, totalement indépendant des fournisseurs d'énergie et des bureaux d'études, est l'interlocuteur privilégié de la collectivité pour toutes les questions énergétiques.

Dans le cadre de la compétence « Maitrise de l'Energie » du SDE 18, la collectivité de PRESLY souhaite confier au Syndicat la mise en place du « Pack énergie Essential ». Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer en ce sens.

Conformément à la délibération n° 2023-67 du Comité syndical du 5 décembre 2023, le coût de cette adhésion est de :

Désignation	Tarifs

<b>« Pack Energie Basique »</b>	0.80€ x 226 par an pour une commune soit 180.80€ 0.40€/hab/an pour une intercommunalité
<b>« Pack Energie Essentiel »</b>	1.20€ x 226 par an pour une commune soit 271.20€ 0.60€/hab/an pour une intercommunalité
<b>« Pack Energie Premium »</b>	1.50€ x 226 par an pour une commune soit 339.00€ 0.75€/hab/an pour une intercommunalité

Le recensement de la population est fixé au 1<sup>er</sup> janvier de l'année en cours soit 226 habitants.

Conformément au règlement technique et financier de la compétence « Maitrise de l'Energie », la collectivité s'engage pour 4 années dans la démarche.

**Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide , à l'unanimité :**

- de confier au SDE 18 la mise en place du « Pack énergie Essentiel », pour une durée de 4 ans ;
- d'autoriser le Maire à signer avec le Syndicat la convention définissant les modalités de mise en œuvre.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :  
En mairie, le 26/06/2025  
Le Maire  
Nicolas MOREAU

Secrétaire de séance  
Christelle GRIVEL



A handwritten signature in black ink, appearing to read "Nicolas Moreau".

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Christelle Grivel".

# Acte à classer

2025-24

1                    2                    3                    4

En préparation

En attente retour  
Préfecture

> AR reçu <

Classé

Identifiant FAST : ASCL\_2\_2025-07-04T11-09-38.00 ( MI262361791 )

Identifiant unique de l'acte : 018-211801857-20250625-2025-24-DE ( [Voir l'accusé de réception associé](#) )

Objet de l'acte : PARTENARIAT RELATIF AU PACK ENERGIE ENTRE LA COLLECTIVITE ET LE SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE DU CHER-SUD'E<sup>18</sup>

Date de décision : 25/06/2025



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de competences  
9.1. Autres domaines de competences des communes  
9.1.5. Divers

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : [Délibération partenariat relatif au pack énergie SDE18.PDF](#) Multicanal : Non

Classer

Annuler

Préparé

Date 04/07/25 à 11:09

Par [SESTRE Corinne](#)

Transmis

Date 04/07/25 à 11:09

Par [SESTRE Corinne](#)

Accusé de réception

Date 04/07/25 à 11:19

